

Note de synthèse

Comptes Financiers Uniques 2025



OREE-D'ANJOU

SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Ratios d'analyse financière

5. Les ratios obligatoires

L'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Financier Unique de l'année N rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année N+1.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre aux attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et d'emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2025 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

1. Section de fonctionnement

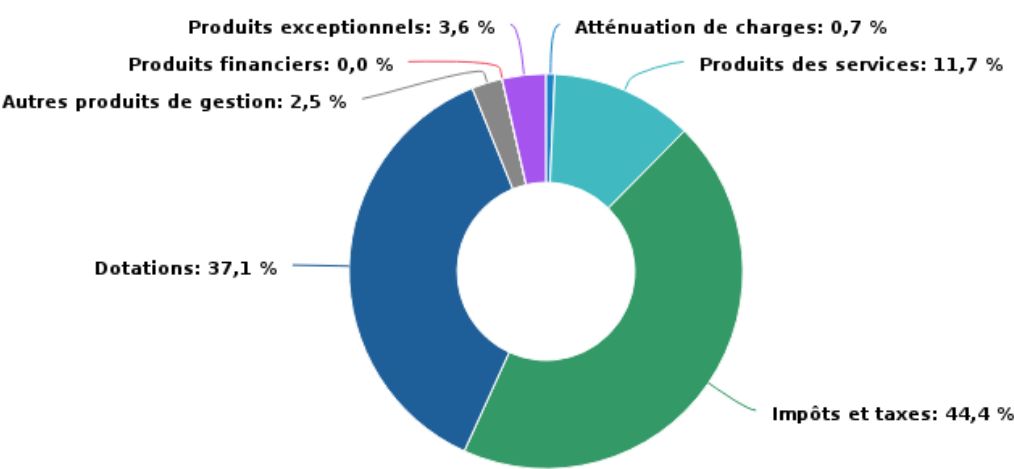
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d’assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 19 102 431,92 €, elles étaient de 17 992 022,08 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2022	2023	2024	2025	2024->2025 %
Impôts / taxes	7 546 924,72 €	8 036 888,02 €	8 340 658 €	8 481 466,32 €	1.69 %
Dotations, Subventions ou	7 216 588,2 €	7 103 112,63 €	6 625 973,7 €	7 083 957,38 €	6.91 %
Recettes d'exploitation	2 308 670,65 €	2 684 404,99 €	2 843 989,32 €	2 716 085,28 €	4.50 %
Autres recettes	283 313,06 €	337 664,65 €	181 401,06 €	820 922,94 €	352.55 %
Total Recettes de fonctionnement	17 355 496,63 €	18 162 070,29 €	17 992 022,08 €	19 102 431,92 €	6.17 %

- Impôts et taxes (chapitre 73 et 731) : 8 481 466,32 €

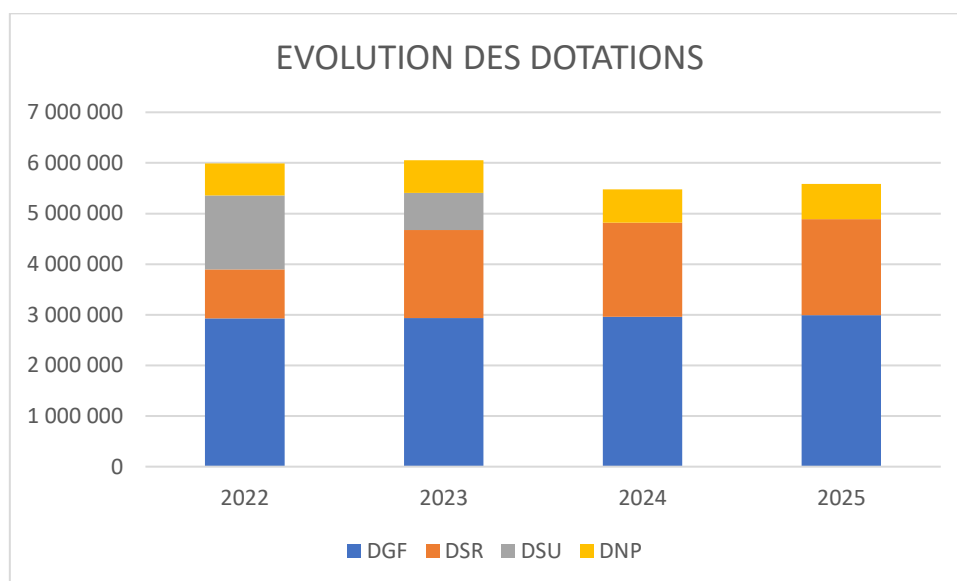
Ces recettes proviennent majoritairement des impôts directs locaux (taxe d’habitation sur logements vacants et résidences secondaires, taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties) pour 7 926 228 € et de la taxe additionnelle aux droits de mutations pour 456 968€.

- Dotations, subventions ou participations (chapitre 74) : 7 083 957,38 €

On y retrouve notamment les recettes ci-dessous :

- La dotation globale de fonctionnement qui se décompose de la manière suivante :

La dotation forfaitaire ou DF	2 991 213€
La dotation solidarité rurale ou DSR	1 897 519 €
La dotation nationale de péréquation ou DNP	693 512 €
TOTAL	5 582 244 €



- Le Fonds de Compensation de la TVA (partie fonctionnement) : 88 734,27 €
- Les versements de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'enfance et la jeunesse : 830 369 €
- Les allocations compensatrices au titre des exonérations de taxe foncière : 257 170€

- Recettes d'exploitation (chapitres 70 et 75) : 2 716 085,28 €

La majorité des recettes de ce chapitre concerne la facturation des services enfance (crèches, périscolaires, restauration scolaire, séjours, ...) avec un montant de 1 730 831€. Les recettes dues aux revenus des immeubles, comme les baux (professionnels, d'habitation, ...), permettent à la commune d'encaisser 454 631 €. Les autres postes remarquables sont les remboursements des budgets annexes et CCAS (liaison fluviale, CCAS, résidence Pohardy) pour les moyens mis à disposition (personnel notamment) avec 214 483 €.

- Autres recettes (chapitres 013 et 77) : 820 127.46 €

Au chapitre 013, sont encaissés les remboursements sur rémunérations du personnel et sur les charges de sécurité sociale et de prévoyance avec 138 744 €. Au chapitre 77, figurent les recettes liées aux ventes de bien matériel et de terrain pour la somme de 672 352 €.

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

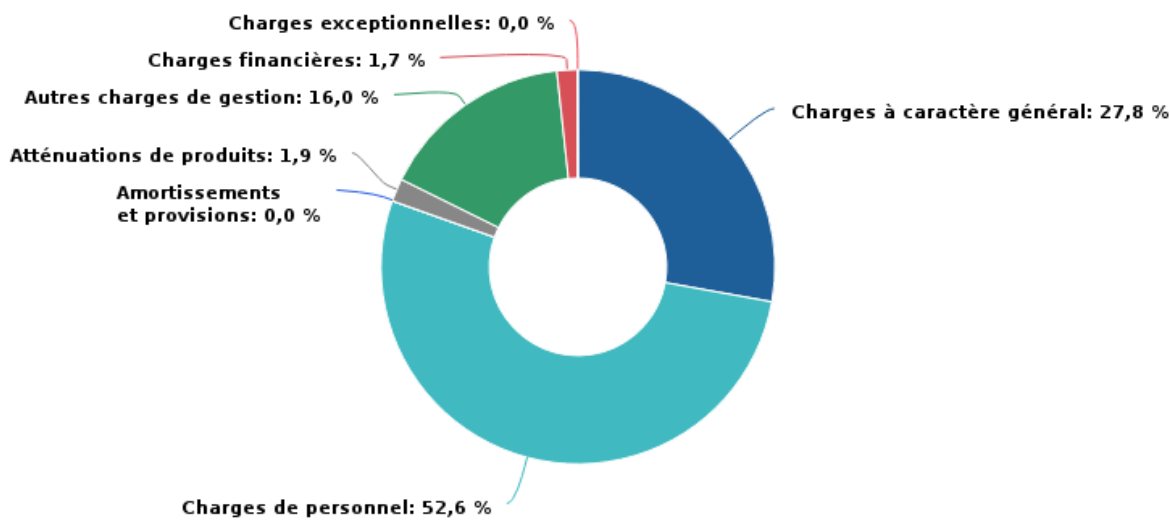
Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 15 590 092,42 €, elles étaient de 16 022 273,87 € en 2024.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2022	2023	2024	2025	2024->2025 %
Charges de gestion	6 992 571,94 €	6 772 967,41 €	7 395 683,6 €	6 831 452,85 €	-7.63 %
Charges de personnel	7 628 388,16 €	7 922 766,53 €	8 031 061,06 €	8 197 925,79 €	2.08 %
Atténuation de produits	112 407,08 €	250 597 €	274 788,47 €	291 914,89 €	6.23 %
Charges financières	230 514,7 €	312 251,08 €	319 375,66 €	261 160,54 €	-18.23 %
Autres dépenses	1 795,3 €	3 211,46 €	1 365,08 €	7 638,35 €	459.56 %
Total Dépenses de fonctionnement	14 965 677,18 €	15 261 793,48 €	16 022 273,87 €	15 590 092,42 €	-2.70 %

- **Charges de gestion (chapitres 011 et 65) : 6 831 452,85 €**

Ces chapitres regroupent toutes les dépenses d'entretien, de fournitures et autres dépenses de fonctionnement des services.

Les principaux postes sont les suivants :

- Entretien de la voirie : 536 431 €
- Achats de prestation de services (dont la restauration scolaire) : 603 296€
- Energie – électricité : 624 840€
- Maintenance (bâtiments, équipements, logiciels, ...) : 243 137€
- Fournitures de petit équipement (outillage, matériel) : 199 782 €
- Alimentation (notamment les restaurants scolaires en régie) : 170 482 €

Le chapitre 65 regroupe également :

- Les conventions écoles privées : 844 607€
- Les subventions aux associations : 665 140 €
- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes (CCAS, Résidence Pohardy, Liaison fluviale) : 373 900 €
- Les indemnités, cotisations et formations élus : 326 494 €

- **Charges de personnel (chapitre 012) : 8 197 925,79 €**

La masse salariale 2025 de la commune est répartie de la manière suivante :

Les Services	Montants 2025
Direction générale	276 630,73 €
Service ressources humaines	185 509,75 €
Service ressources financières	176 554,56 €
Service ressources juridiques et moyens généraux	400 315,96 €
Service communication	84 180,31 €
Service technique	1454 198,9 €
Service Aménagement du territoire	383 455,59 €
Service proximité	596 161,90 €
Service enfance éducation	3 687 364,89 €
Service culture sport vie associative	524 788,39 €
Service solidarités santé	298 873,61 €
TOTAL	8 068 034.59 €

On y retrouve également sur ce chapitre des charges annexes telles que la médecine du travail, l'adhésion au CNAS, le personnel intérimaire, ...

L'assurance du personnel pour 96 091 € est imputée au chapitre 011, dont 10 987 € de régularisation au titre de l'année 2024.

- **Atténuation de produits (chapitre 014) : 291 914.89 €**

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), créée entre Mauges Communauté et ses six communes membres, a établi en 2024 son rapport sur les charges correspondant à la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines, transférée à l'agglomération le 1er janvier 2020, conjointement à la

compétence assainissement collectif et non-collectif, réévaluant ainsi l'attribution de compensation versée à Mauges Communauté par la commune à 231 412 €.

- **Charges financières (chapitre 66) : 261 160.54 €**

Le chapitre 66 correspond aux intérêts payés sur la dette.

- **Autres dépenses (chapitre 67) : 6 532.85 €**

Le chapitre 67 correspond aux titres annulés sur exercices antérieurs.

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

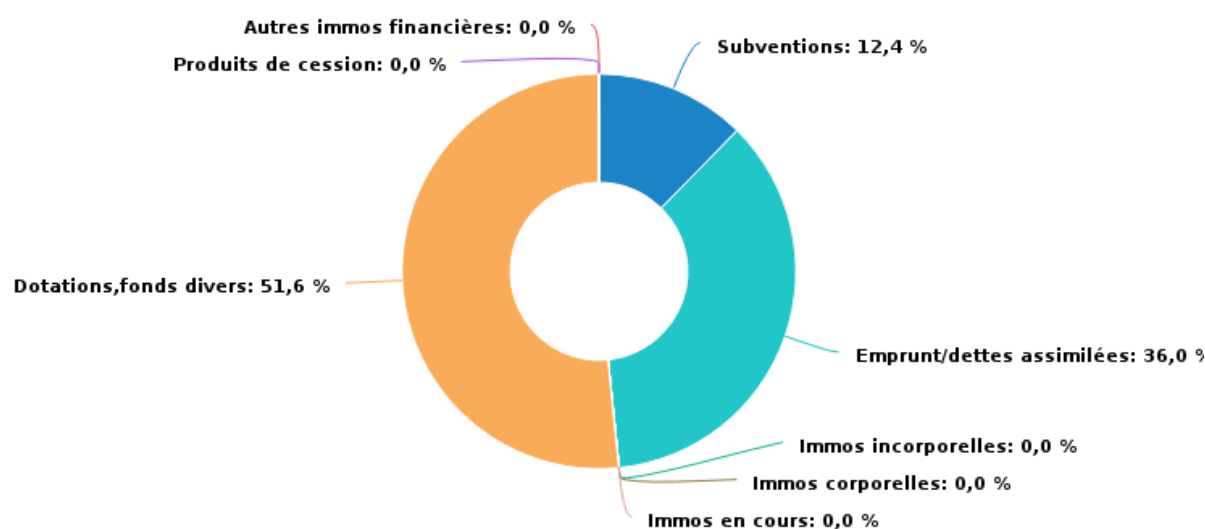
2.1 Les recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...);
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement);
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 610 322,37 €, elles étaient de 2 932 692,76 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2022	2023	2024	2025	2024->2025 %
Subvention d'investissement	1 311 409,33 €	1 262 582,44 €	1 783 674,53 €	446 672,13 €	-74.96 %
Emprunt et dettes assimilées	4 002 700,5 €	3 002 827,75 €	2 030,82 €	1 300 279,06 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	4 180 065,79 €	2 091 526,04 €	1 139 947,38 €	1 863 029,06 €	63.43 %
<i>Dont 1068</i>	<i>2 443 776,11 €</i>	<i>392 135,01 €</i>	<i>730 000 €</i>	<i>1 611 000 €</i>	<i>120.68 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	9 494 175,62 €	6 357 068,76 €	2 932 692,76 €	3 610 322,37 €	23.11 %

- Subventions d'investissement (chapitre 13) : 446 672.13 €

Ces subventions viennent financer différents projets d'équipements pour laquelle un emprunt relais a été contracté en 2023, qu'il conviendra de rembourser au mois de juillet 2026. En 2025, Orée-d'Anjou a perçu les subventions suivantes :

Objet	Financier	Montant
CHA-SOLDE DETR 2022 SECURIS. GENDARMERIE	ETAT	10 468,63 €
CHA-SOLDE DETR 2021 SECURIS. GENDARMERIE	ETAT	10 239,15 €
LAN-SOLDE DETR2020 EXTENSION SALLE SPORT	ETAT	74 419,73 €
DRA-SOLDE DETR 2022 WC+PREAU RESTO.SCOL	ETAT	44 255,45 €
SSL- AIDE ET DONDS RESTAURATION EGLISE	FONDATION DU PATRIMOINE	5 000,00 €
DETR 2023 SYSTEME DE VIDEOPROTECTION	ETAT	22 232,04 €
CHA- SOLDE DSIL 2021 EGLISE	ETAT	66 406,95 €
SLA- SOLDE SUBVENTION PAC GEOTHERMIE	ADEME	13 280,00 €
VAR- SOLDE FONDS CHALEUR GEOTHERMIE	SIEMML	20 898,14 €
ORE-AMENDES DE POLICE 2024	ETAT	4 929,00 €
LAN/VAR-SUBV MATERIEL&MOBILIER POLES ENFANCE	CAF DE MAINE ET LOIRE	48 603,00 €
SLA- SUBVENTION AMO PAC GEOTHERMIE	ADEME	5 692,75 €
CHA-FINANCEMENT TRVX CENTRE DE SECOURS	SDIS DE MAINE ET LOIRE	26 794,76 €
ODA- SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	ADEME	11 448,58 €
AIDE TRANSITION ENERGETIQUE BATIMENTS	SIEMML	3 500,88 €
VAR-SOLDE DSIL 2021 GEOTHERMIE BATIMENTS	ETAT	59 319,44 €
ORE- SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE	11 392,00 €
ORE- SUBVENTION AMGT BOUCLE VELO-LOISIRS	DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE	7 791,63 €
TOTAL		446 672,13 €

- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) : 1 300 279,06 €

La commune a réalisé un emprunt à hauteur de 1 300 000 €, sur une période de 15 ans, au taux fixe de 3.62 %, pour financer les projets d'investissements 2025.

- Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) : 1 863 029,06 €

La part d'excédent de fonctionnement capitalisé en 2025 représente la majorité des recettes de ce chapitre avec 1 611 000 €, vient ensuite le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour la somme 212 397€ et la taxe d'aménagement à hauteur de 29 526 €.

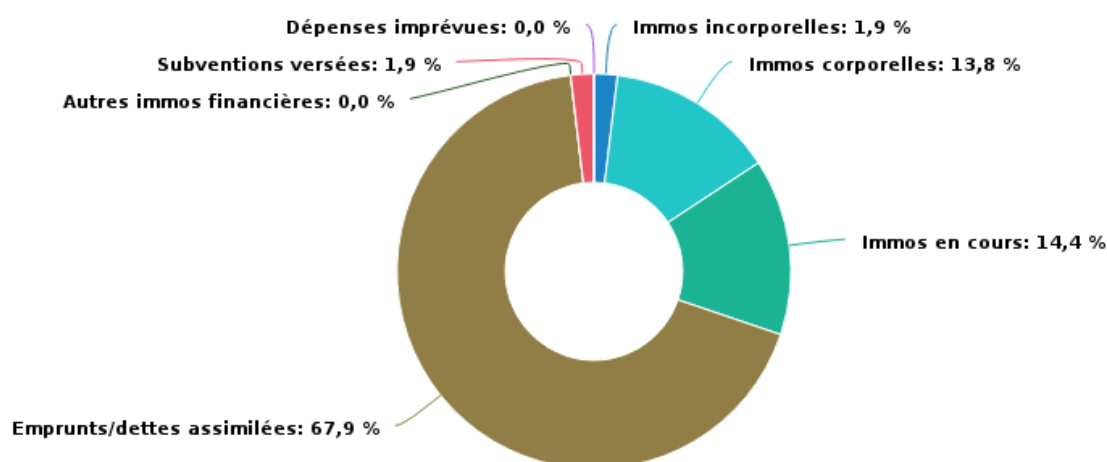
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 5 167 275,04 €, elles étaient de 3 782 717,95 € en 2024.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2022	2023	2024	2025	2024->2025 %
Immobilisations incorporelles	194 263,31 €	131 458,27 €	106 369,05 €	99 066,97 €	- 6.87 %
Immobilisations corporelles	1 777 006,6 €	1 311 592,23 €	906 982,47 €	714 452,76 €	-21.23 %
Immobilisations en cours	6 195 672,74 €	4 582 247,27 €	1 157 161,88 €	746 317,37 €	-35.50 %
Emprunts et dettes assimilées	1 288 822,19 €	1 378 168,64 €	1 363 237,68 €	3 510 399,33 €	157.50 %
Autres dépenses d'investissement	372 047,38 €	162 418,92 €	248 966,87 €	97 038,61 €	-61.02 %
Total dépenses d'investissement	9 827 812,22 €	7 565 885,33 €	3 782 717,95 €	5 167 275,04 €	36.60 %

- Les dépenses d'équipements (immobilisations et autres dépenses d'investissement) : 1 656 875.71 €

Les dépenses d'équipement des communes correspondent au financement des nouveaux investissements qu'elles réalisent et qui portent sur leur propre patrimoine. Elles sont significatives de leur engagement en matière d'équipements publics de proximité dans le cadre de leurs compétences.

En dépenses d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à : 1 656 875 € en 2025 contre 2 419 478 € en 2024. Ces dépenses d'équipement représentent 32 % des dépenses d'investissement en 2025.

DEPENSES D'EQUIPEMENTS	MONTANTS 2025
0110 - BATIMENTS - VOIRIE - ESPACES VERTS - EQUIPEMENTS	123 394,39 €
0130 - CULTURE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE	3 495,78 €
2401 - RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX - INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	38 025,18 €
2402 - RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX - AUTRES EQUIPEMENTS	12 874,88 €
2411 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - BATIMENTS & ESPACES PUBLICS	652 047,86 €
2412 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - VOIRIE & RESEAUX DIVERS	185 868,55 €
2413 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE	32 204,28 €
2414 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	96 124,68 €
2415 - ENVIRONNEMENT COMMUNAL - AMENAGEMENT, URBANISME ET TOURISME	164 330,30 €
2421 - SERVICES A LA POPULATION - SPORT-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE	11 439,97 €
2422 - SERVICES A LA POPULATION - ENFANCE EDUCATION	55 251,22 €
2423 - SERVICES A LA POPULATION - PROXIMITE	19 804,00 €
1202 - CHA - TRAVAUX EGLISE (AP 2023-01)	2 843,18 €
1401 - VAR - POLE ENFANCE (AP 2021-01)	3 138,36 €
1501 - LAN -EXTENSION PÔLE ENFANCE DE LANDEMONT (AP 2021-03)	21 381,33 €
2504 - MODIFICATION ATELIER TECHNIQUE- AP2025-02	74 668,80 €
208 - ECOLE DE MUSIQUE - AP2025-03	134 282,65 €
2511 - POLE ENFANCE ST SAUVEUR AP-25-05	23 222,74 €
Total dépenses d'équipements	1 656 875,71 €

- Emprunts et dettes assimilées : 3 510 399,33 €.

Il s'agit du remboursement du capital de la dette. L'année 2025 a été consacrée au remboursement d'une partie du prêt relais à hauteur de 2 260 000 € soit environ 75 % du prêt.

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	17 498 543,49 €	19 230 395,48 €	1 731 851,99 €
Section d'investissement	6 745 374,22 €	6 968 909,06 €	223 534,84 €
Total	24 243 917,71 €	26 199 304,54 €	1 955 386,83 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	960 241,36 €	-
Section d'investissement	1 788 960,2 €	0 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	17 498 543,49 €	20 190 636,84 €	2 692 093,35 €
Section d'investissement	8 534 334,42 €	6 968 909,06 €	-1 565 425,36 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	377 790,41 €	320 664,32 €	- 57 126,09 €

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	17 498 543,49 €	20 190 636,84 €	2 692 093,35 €
Section d'investissement	8 912 124,83 €	7 289 573,38 €	- 1 622 551,45 €
Total	26 410 668,32 €	27 480 210,22 €	1 069 541,90 €

4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

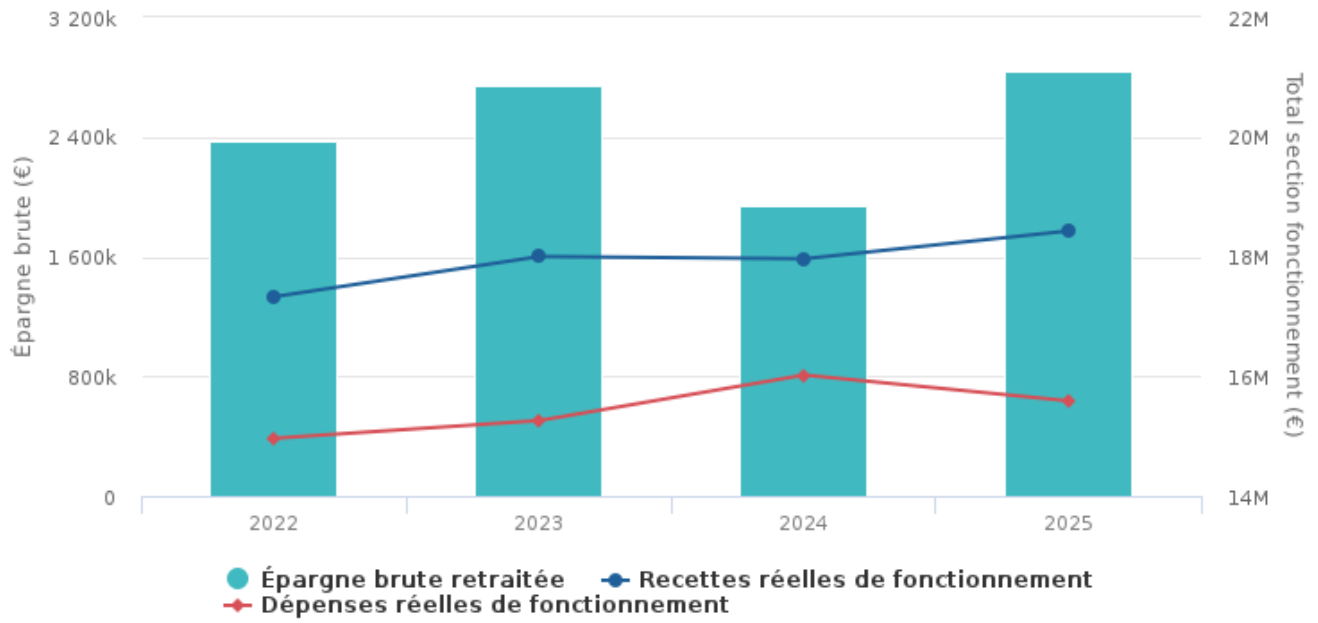
A noter qu'une collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la collectivité sur l'exercice.

Année	2022	2023	2024	2025	2024- >2025 %
Recettes Réelles de fonctionnement	17 355 496,63	18 162 070,29	17 992 022,08	19 102 431,92	6.17 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>24 628,06</i>	<i>162 944,71</i>	<i>43 709,5</i>	<i>681 382,48</i>	<i>1458.90 %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	14 965 677,18	15 261 793,48	16 022 273,87	15 590 092,42	-2.70 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>1 663,44</i>	<i>3 027,77</i>	<i>1 365,08</i>	<i>6 532,85</i>	<i>378.53 %</i>
Epargne brute (€)	2 367 309,64	2 740 682,89	1 942 472,32	2 839 987,51	46.20 %
Taux d'épargne brute %	13,66 %	15,22 %	10,81 %	15,41 %	-
Amortissement du capital de la dette	1 287 802 €	1 376 924 €	1 361 455 €	3 508 659 €	157.71 %
Epargne nette (€)	1 079 507	1 363 758	581 016	-668 672	
Encours de dette	11 669 033 €	13 292 109 €	11 930 653 €	9 721 993 €	
Capacité de désendettement	4,93	4,85	6,14	3,42	

Le montant d'épargne brute de la collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.

Epargne brute

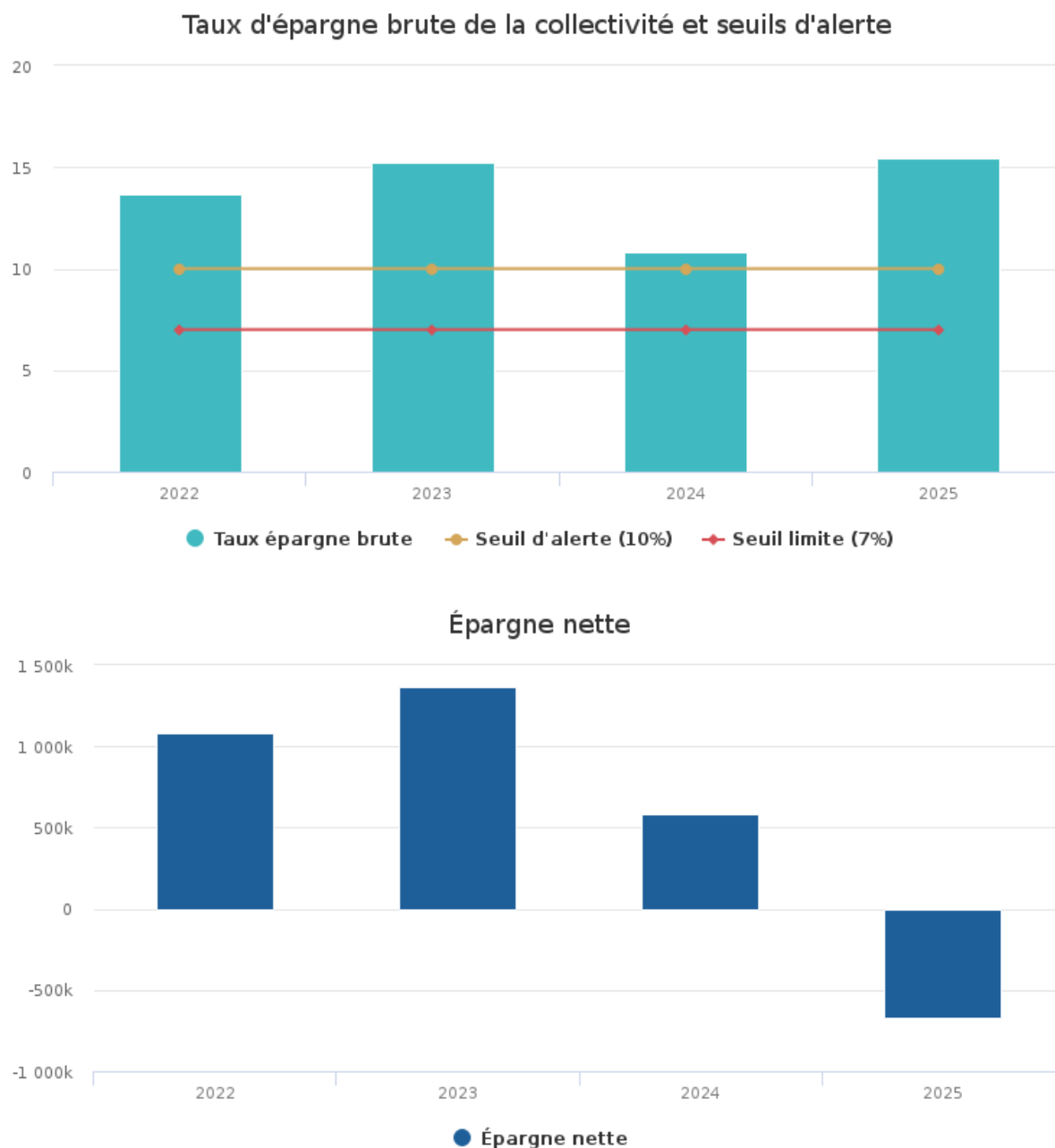


Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situait aux alentours de 15% en 2022 (*DGCL – Données DGFIP*).



Au titre de l'année 2025, l'épargne nette est négative, car la commune a procédé au remboursement d'une partie du prêt relais.

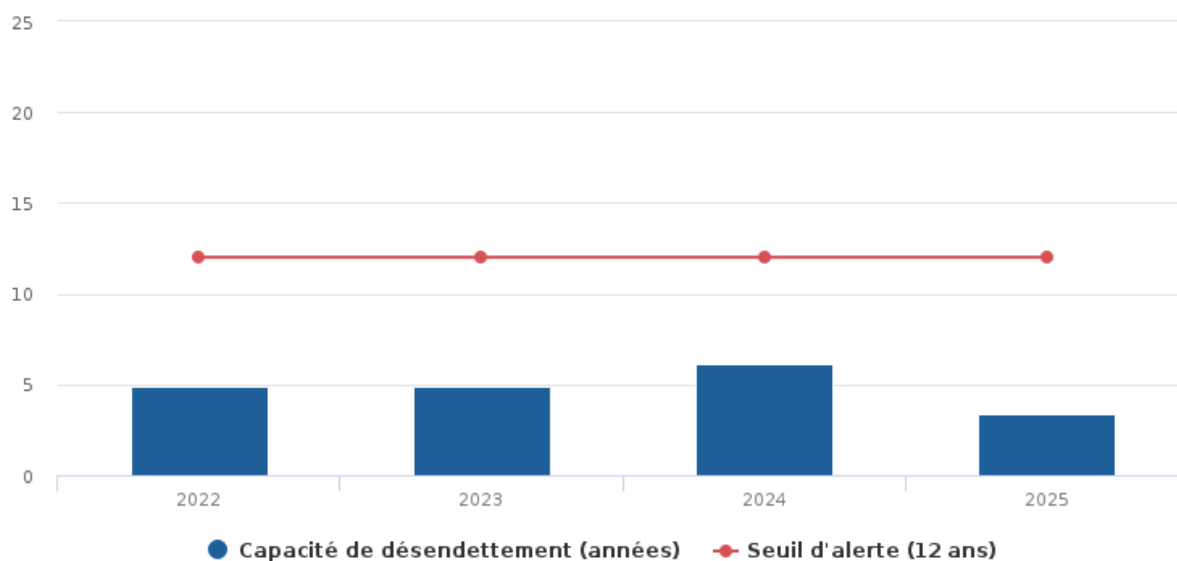
La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil,

cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2023 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2023).

Capacité de désendettement de la collectivité



5. Les ratios obligatoires

Le tableau ci-dessous présente les ratios obligatoires de la Collectivité.

Ratios / Année	2022	2023	2024	2025
1 - DRF € / hab.	895	909	941	901
2 - Fiscalité directe € / hab.	407	438	456	458
3 - RRF € / hab.	1 038	1 082	1 057	1 104
4 - Dép d'équipement € / hab.	488	359	127	90
5 - Dette / hab.	698	792	700	561
6 - DGF / hab	358	360.72	321	322
7 - Dép de personnel / DRF	50,97 %	51,91 %	50,12 %	52,58 %
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	93,66 %	91,62 %	96,63 %	99,99 %
10 - Dép d'équipement / RRF	47,06 %	33,18 %	12,06 %	8,17 %
11 - Encours de la dette /RRF	67,24 %	73,19 %	66,31 %	50,89 %

6. Les budgets annexes

6.1 Le budget Lotissements (budget HT)

Ce budget gère les opérations de lotissements communaux. Une opération lotissement reste en cours : le Chai Montfort de Landemont (5 lots).

- Les écritures réelles :

EXPLOITATION	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Recettes d'exploitation	405 204 €	438 884 €	87 383 €	130 850,09 €	31.36 %
Total Recettes de fonctionnement	405 204 €	438 884 €	87 383 €	130 850,09 €	31.36 %
Charges de gestion	336 836 €	425 757 €	351 421 €	65 681,48 €	-81.30 %
Charges financières	3 000 €	3 000 €	17 863 €	20 650 €	15.60 %
Total Dépenses de fonctionnement	339 836 €	428 758 €	369 285 €	86 331,48 €	-76.60 %

INVESTISSEMENT	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	500 000 €	0 €	- %
Total recettes d'investissement	0 €	0 €	500 000 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 %
Total dépenses d'investissement	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 %

- Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	825 639,19 €	534 219,45 €	-291 419,74 €
Section d'investissement	382 304,75 €	718 657,71 €	336 352,96 €
Total	1 207 943,94 €	1 252 877,16 €	44 933,22 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	453 596,15 €	-

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	218 657,71 €	0 €	-
Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	825 639,19 €	987 815,6 €	162 176,41 €
Section d'investissement	600 962,46 €	718 657,71 €	117 695,25 €
Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	825 639,19 €	987 815,6 €	162 176,41 €
Section d'investissement	600 962,46 €	718 657,71 €	117 695,25 €
Total	1 426 601,65 €	1 706 473,31 €	279 871,66 €

6.2 Le budget Liaison Fluviale (budget HT)

Ce service public industriel et commercial (SPIC) gère l'activité du bateau « La Luce » (promenade sur la Loire). Le chapitre « Dotations, Subventions ou participations » correspond à la subvention d'équilibre versée par le budget principal. Au titre de l'année 2025, l'activité n'a pas eu lieu en raison notamment de difficultés à recruter notamment un batelier/pilote.

- Les écritures réelles :

EXPLOITATION	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Dotations, Subventions ou participations	77 000 €	49 700 €	65 720 €	65 900 €	0.27 %
Recettes d'exploitation	82 956 €	95 612 €	79 288 €	0,14 €	-100 %
Autres recettes	9 848 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Total Recettes de fonctionnement	169 804 €	145 312 €	145 008 €	65 900,14 €	-54.55 %
Charges de gestion	29 581 €	29 164 €	39 101 €	11 275,77 €	-71.16 %
Charges de personnel	110 042 €	108 541 €	106 666 €	24 534,65 €	-77 %
Total Dépenses de fonctionnement	139 624 €	137 706 €	145 767 €	35 810,42 €	-75.43 %

INVESTISSEMENT	2022	2023	2024	2025	2023-2024 %
Total recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €		- %
Immobilisations corporelles	85 €	1 682 €	1 951 €	6 685.58 €	242.67 %
Total dépenses d'investissement	85 €	1 682 €	1 951 €	6 685.58 €	242.67 %

- Résultats de l'exercice

Réalizations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	42 025,42 €	65 900,14 €	23 874,72 €
Section d'investissement	6 685,58 €	6 215 €	-470,58 €
Total	48 711 €	72 115,14 €	23 404,14 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	6 783,23 €	-
Section d'investissement	0 €	27 779,06 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	42 025,42 €	72 683,37 €	30 657,95 €
Section d'investissement	6 685,58 €	33 994,06 €	27 308,48 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	2 339.80 €	0 €	-2 339.80 €

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	42 025,42 €	72 683,37 €	30 657,95 €
Section d'investissement	9 025.38 €	33 994,06 €	24 968.68 €
Total	51 050.80 €	106 677,43 €	55 626.63 €

6.3 Le budget Energies Renouvelables (budget HT)

La commune d'Orée-d'Anjou possède des installations photovoltaïques sur l'Office de restauration de Champptoceaux et sur le pôle enfance de Bouzillé. Ces infrastructures produisent de l'électricité qui est ensuite revendu à EDF. Il s'agit d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

- Les écritures réelles :

EXPLOITATION	2022	2023	2024	2025	2024-2025 %
Recettes d'exploitation	4 291 €	6 732 €	6 709 €	7 516,48 €	12.03 %
Total Recettes de fonctionnement	4 292 €	6 732 €	6 709 €	7 516,48 €	12.03 %
Charges de gestion	68 €	68 €	71 €	76,33 €	7.04 %
Total Dépenses de fonctionnement	68 €	68 €	71 €	76,33 €	7.04 %
INVESTISSEMENT	2022	2023	2024	2025	2023-2024 %
Total recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
Total dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	- %

- Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	5 019,33 €	7 516,48 €	2 497,15 €
Section d'investissement	0 €	4 943 €	4 943 €
Total	5 019,33 €	12 459,48 €	7 440,15 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	15 075,71 €	-
Section d'investissement	0 €	25 585 €	-
Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	5 019,33 €	22 592,19 €	17 572,86 €
Section d'investissement	0 €	30 528 €	30 528 €
Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	5 019,33 €	22 592,19 €	17 572,86 €
Section d'investissement	0 €	30 528 €	30 528 €
Total	5 019,33 €	53 120,19 €	48 100,86 €

Commune en France	R1 € / h	R2 € / h	R2 bis € / h	R3 € / h	R4 € / h	R5 € / h	R6 € / h	R7 %	R9 %	R10 %	R11 %
Moins de 100 hab.	896	329	356	1243	493	643	263	24	81	40	52
100 à 200 hab.	670	296	316	911	334	591	203	29	84	37	65
200 à 500 hab.	588	312	334	770	269	546	163	36	87	35	71
500 à 2 000 hab.	615	352	421	787	260	611	154	45	88	33	78
2 000 à 3 500 hab.	708	420	533	900	283	698	152	51	87	31	78
3 500 à 5 000 hab.	820	477	621	1023	294	741	153	54	88	29	72
5 000 à 10 000 hab.	918	526	697	1124	288	821	154	58	89	26	73
10 000 à 20 000 hab.	1071	596	806	1272	292	862	173	61	91	23	68
20 000 à 50 000 hab.	1212	670	887	1405	301	1018	202	62	93	21	72
50 000 à 100 000 hab.	1319	708	957	1526	321	1367	206	62	95	21	90
100 000 hab. ou plus hors Paris	1151	675	795	1321	222	1082	212	59	95	17	82

Moyennes nationales des principaux ratios financier par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour versements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la commune, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la commune ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la commune.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) / RRF : capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv.fr, données 2022)

